



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00363

Numéro SIREN : 332 691 005

Nom ou dénomination : COGES

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2015 sous le numéro de dépôt A2015/003418

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1196534

Dénomination : COGES
Adresse : 1 boulevard de la Chantourne 38700 la Tronche -
FRANCE-
n° de gestion : 1985B00363
n° d'identification : 332 691 005
n° de dépôt : A2015/003418
Date du dépôt : 07/04/2015

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil
d'administration du 23/10/2014



1196534

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

04 AVR. 2015

Sous le N° 3418

COGES

Société Anonyme

Au capital de 420 000 euros

Siège social : 1 bis, boulevard de la Chantourne
38700 LA TRONCHE

332 69 1005 RCS GRENOBLE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre, à 18 heures, les administrateurs de la société COGES se sont réunis en Conseil, au siège social sis 1 bis, boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Eric CERVERA
Monsieur Jean-Louis FONTAINE
Madame Sophie RIOM

Monsieur Albert ABEHESSERA, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Sophie RIOM préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric CERVERA remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2014,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Proposition de renouvellement d'un administrateur,
- Changement de représentant permanent de la société IN EXTENSO OPERATIONNEL,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses,

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE IN EXTENSO OPERATIONNEL

Le Conseil,

- après avoir pris acte de la nomination de Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN en qualité de Directeur Général d'IN EXTENSO OPERATIONNEL, en remplacement de Monsieur Pierre MARQUE, avec effet au 8 septembre 2014 ;

Prend acte que le nouveau représentant permanent de la société IN EXTENSO OPERATIONNEL, Administrateur de notre Société, est Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN.

En conséquence, le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal du présent Conseil pour accomplir toutes formalités légales.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 26 novembre 2014, à 11 heures, au siège social sis 1 bis, boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2014 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Sophie RIOM

Un Administrateur
Eric CERVERA

